



Le maintien de l'ambassade belge à Cuba est un signal fort qui montre que la Belgique accorde plus d'importance au droit international qu'à la politique de puissance.

13 janvier 2026

Cher Monsieur le Ministre M. Prévot,

La plateforme [«Coordination pour la levée du blocus contre Cuba»](#) et les organisations affiliées estiment que **le maintien de l'ambassade belge à Cuba est un signal fort indiquant que notre pays privilégie le droit international et la coopération multilatérale plutôt que la simple politique de puissance.**

Dans l'interview accordée à MO* le 3 janvier 2026, vous dites vous-même que **Trump bouleverse tous les « codes »** et vous soulignez que **la Belgique ne doit pas céder à la pression exercée par la politique américaine** et doit rester fidèle à son ADN.

En effet, les valeurs occidentales sont sous pression, **la crédibilité de l'UE** dans le monde a été sérieusement ébranlée. Même si la Belgique est un petit pays au sein de l'UE, sa voix n'est pas sans importance, comme l'a déjà démontré le débat sur Gaza. Le respect du droit international est une ligne rouge qui ne doit pas être franchie.

Les événements récents montrent à quelle vitesse le droit international et les accords internationaux perdent de leur valeur. Avec leur intervention étrangère au Venezuela (et dans les environs), leurs projets concernant le Groenland et l'Iran, leur retrait des organisations des Nations unies, les États-Unis ont montré que le droit international est subordonné à leurs intérêts économiques.

Dans ce contexte, la fermeture de l'ambassade belge à Cuba soulève des questions, car celle-ci, même involontairement (ce que nous espérons), s'inscrit dans la ligne de la politique du président Trump. En effet, la fermeture de l'ambassade affaiblit la présence européenne et donne de facto plus de poids à la politique américaine de plus en plus agressive dans la région et à l'égard de Cuba. Cela nous semble être un mauvais signal et un affaiblissement de la position belge et européenne à Cuba et dans la région.

La révision de la fermeture de l'ambassade de Belgique à Cuba est **plus qu'un acte symbolique**, mais un signe que notre pays respecte bel et bien **le droit international** et reconnaît, conformément à la déclaration finale du sommet UE-CELAC de décembre 2025, l'Amérique latine et les Caraïbes comme une zone de paix.

La diplomatie belge a joué un rôle important dans la préparation et la mise en œuvre de l'accord de dialogue politique et de coopération entre l'UE et Cuba, en s'appuyant sur ses 125 ans de présence diplomatique à Cuba. La fin de la présence belge à La Havane signifie également la fin de la position privilégiée de la Belgique qui permettait à l'UE de mener sa politique de dialogue politique avec Cuba sans céder à la forte pression des **États-Unis qui, avec leurs sanctions extraterritoriales contre Cuba, sapent la souveraineté de l'UE** et violent les accords commerciaux internationaux. La Belgique doit continuer à garantir que l'Union européenne souhaite continuer à construire ses relations internationales sur la base du **dialogue politique et de la coopération économique**.

Dans une précédente lettre, nous vous avons déjà souligné le rôle important joué par l'ambassade de Belgique à Cuba dans les nombreux échanges culturels et sociaux entre les deux pays, tels que la coopération universitaire fructueuse et de longue date entre les universités cubaines et la VLIR-UOS, ou encore la « semaine belge » culturelle annuelle à La Havane, sans oublier les excellents services consulaires. Nous n'allons pas nous étendre davantage sur ce sujet, mais il va sans dire que tout cela sera remis en cause par la fermeture de l'ambassade belge dans ce pays.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de maintenir ouverte l'ambassade belge à Cuba.

Avec nos salutations distinguées,

Coordination pour la levée du blocus contre Cuba

(traduction par DeepL)